



Frais bancaires suite interdit bancaire banque de france

Par emma16, le 28/04/2010 à 14:18

Bonjour,

J'ai eu récemment un gros découvert (lié à des prélèvements automatiques qui auraient dû passer sur un autre compte, j'avais envoyé un RIB). Ce découvert m'a valu un interdit bancaire. Cependant, je savais qu'à partir du 26, je serais crédité d'un gros chèque (3000€) mon découvert était de 700€.

Mon problème est le suivant : J'ai reçu le 22 avril une lettre recommandée m'interdisant l'utilisation de chèques à partir du 19 avril. Soit 3 jours avant la date de réception du courrier. Seulement entre le 19 et le 22, j'ai effectué 3 chèques (en demandant qu'ils soient débités à partir du 26). Ces chèques ont été débités correctement, puisque mon compte était repassé en positif. Seulement, j'ai eu 27,30€ de frais "pour violation d'interdit bancaire" (j'ai fait des chèques alors que ça m'était interdit). Soit un total de $27,30 \times 3 = 81,90$ € de frais pour ces 3 chèques. Le problème est que le 20 (par exemple) j'ai effectué un de ces chèques, j'étais en interdit bancaire depuis la veille, mais je ne l'ai su que 3 jours après.

Quels sont mes recours pour me faire rembourser ces 81,30€ de frais, vu que la banque a envoyé le courrier trop tard (j'ai toujours l'avis de passage du facteur pour la lettre recommandée qui prouve qu'il est passé le 22) ?

Merci d'avance pour votre aide.

Un interdit bancaire, c'est déjà compliqué à gérer, cela engendre de multiples frais, que je ne retourne pas. Par contre, ces 3 frais ne sont pas justifiés car je ne savais pas à ce moment-là.